

● ● ● ● ● ● ● ●

GUIDE DE LA PETITE ENFANCE



SOMMAIRE

5 Édito

6 La petite enfance en chiffres

7 Les démarches

Le Point Conseil Petite Enfance

Où obtenir des informations sur le PCPE ?

Comment inscrire mon enfant en crèche ?

Comment calculer ma participation financière ?

Le suivi médical préventif

10 Tous les modes d'accueil

L'accueil des enfants en collectivité :
la crèche collective et la mini-crèche

À la crèche familiale

L'accueil chez les assistantes maternelles
employées par les parents

Le Relais des Assistantes Maternelles (RAM)

Et si on choisit une garde à domicile ?

Les microcrèches privées : Au Village de
Nounours et La Cabane des P'tits Pandas

15 Aider à l'épanouissement

La ludothèque La Souris verte

La bibliothèque Albert Camus

L'activité physique

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Brin d'éveil

18 Infos pratiques

Sites Internet

Numéros utiles

L'étape de la petite enfance est un moment important de la vie de nos enfants. C'est au cours de cette phase précédant l'entrée à l'école maternelle qu'ils développent leurs capacités à communiquer au contact de nouveaux individus dans des environnements le plus souvent nouveaux.

À Éragny, l'équipe municipale considère l'accompagnement des parents et des futurs parents comme primordial dans la recherche d'un mode de garde adapté aux besoins de chacun. Il nécessite une phase d'écoute et d'échanges indispensable avec les services de la Ville pour mieux comprendre les démarches à entreprendre et les critères visant à offrir la meilleure solution possible à chaque situation : accueil à domicile ou au sein de structures municipales, régulier ou occasionnel. Nous nous engageons à tout faire pour rendre cette étape la plus sereine possible.

Nous vous invitons à découvrir ce guide pratique qui vous suivra dans toutes les étapes de vos démarches : les différents modes d'accueil, les informations pratiques et les autres activités complémentaires y sont recensés.



Thibault Humbert

Maire d'Éragny-sur-Oise
Vice-président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Île-de-France



Joëlle Martinez

Adjointe au maire chargée
des Personnes handicapées, des Seniors,
des Anciens combattants, de la Petite
enfance et de l'Intergénérationnel

LA PETITE ENFANCE EN CHIFFRE

316

naissances
en 2019



348 enfants
de moins de 3 ans



85 places
en accueil collectif

Dont **60 places** en crèche collectives, **20 places** en mini-crèche
et **5 places** en demi-journée en Halte-garderie



17 354 habitants
à Éragny-sur-Oise en 2020

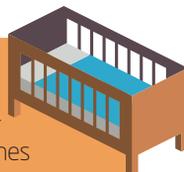
100 assistantes
maternelles libérales

Soit environ **300** places



20

berceaux pour
les micro-crèches



Dont **10** pour la micro-crèche *Au village de Nounours* et **10** pour *La Cabane des P'tits Pandas*

LES DÉMARCHES



Le Point Conseil Petite Enfance (PCPE)

En partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Protection Maternelle Infantile (PMI), la Ville propose un service pour les parents : le Point Conseil Petite Enfance.

Dès que la déclaration de grossesse est enregistrée par les services de la CAF, un courrier personnalisé vous sera adressé vous invitant à participer à une réunion d'information collective.

Au total, ce sont trois réunions qui seront proposées sur l'année durant lesquelles vous pourrez être informés des différents modes d'accueil, des services municipaux concernant la Petite Enfance, des droits et presta-

tions CAF ouverts aux parents, ainsi que des missions de la PMI.

Des professionnelles de la CAF, de la PMI et du service Petite Enfance d'Éragny seront présentes à chacune de ces rencontres pour répondre à vos interrogations.

La Ville organise également chaque année des Ateliers Futurs Parents, en lien avec la CPAM, la CAF et le Réseau Périnatal du Val-d'Oise. Ils permettent aux parents de rencontrer de nombreux professionnels de santé et d'en apprendre plus sur les démarches à entreprendre à l'arrivée d'un enfant (état civil, mutuelle...).

Où obtenir des informations sur le PCPE ?

- 📍 Maison de la Petite Enfance
20 rue des Pinsons
- ☎ 01 34 02 96 70
- 🕒 Du lundi au vendredi :
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
- 🚫 Fermé le mercredi après-midi





Comment inscrire mon enfant en crèche ?

À la suite de votre venue au PCPE en réunion collective, votre préinscription pour les crèches de la Ville pourra être enregistrée en rendez-vous individuel. Les documents à apporter sont :

- Le livret de famille,
- un justificatif de domicile récent,
- le dernier avis d'imposition de chacun des parents,
- votre numéro d'allocataire CAF,
- les pièces d'identité des deux parents.

Vous devez impérativement confirmer la naissance de votre enfant par mail à accueilmpe@eragny.fr

Chaque dossier fait l'objet d'une attention particulière lors des commissions d'admission. Après examen du dossier de préinscription à la commission, les parents sont informés de la décision par courrier ou par mail. En cas d'acceptation, vous serez conviés à un entretien avec le responsable de la structure. Toutefois, les structures de la Ville ne peuvent répondre à l'ensemble des familles, notamment en cours d'année. En cas d'impossibilité d'accueil, le Relais Assistantes Maternelles (RAM) sera à même de vous accompagner dans vos démarches pour l'emploi d'une assistante maternelle (*voir chapitre Relais Assistantes Maternelles*).

Comment calculer ma participation financière ?

Lors de votre préinscription (rencontre individuelle), vous pourrez obtenir une estimation des frais d'accueil. Le calcul de la participation financière s'effectue selon un barème établi par la CAF. Il prend en compte :

- Le temps d'accueil annuel contractualisé en heures,
- le tarif horaire défini à partir des ressources de la famille et du barème de la CAF.

Le tarif horaire est révisé chaque année en même temps que le renouvellement du contrat.

Le suivi médical préventif

Des examens médicaux réguliers permettent de suivre le développement de votre enfant. Ils sont précisés dans le carnet de santé.

- Ils peuvent être effectués par le médecin traitant, un pédiatre ou un médecin du centre de Protection Maternelle et Infantile.
- Des infirmières, des puéricultrices peuvent également vous informer et vous conseiller au centre de PMI, à votre demande elles peuvent vous rencontrer à votre domicile.
- Le carnet de santé de votre enfant complété à chaque visite le suivra jusqu'à l'âge adulte, il est donc très précieux.



Centre de PMI Maison des Services au Public

- 📍 6 rue des Belles Hâtes
- ☎ 01 34 33 50 50
- 🕒 Permanences le **lundi et mercredi**
de 14 heures à 16 h 30

TOUS LES MODES D'ACCUEIL

L'accueil des enfants en collectivité : la crèche collective et la mini-crèche

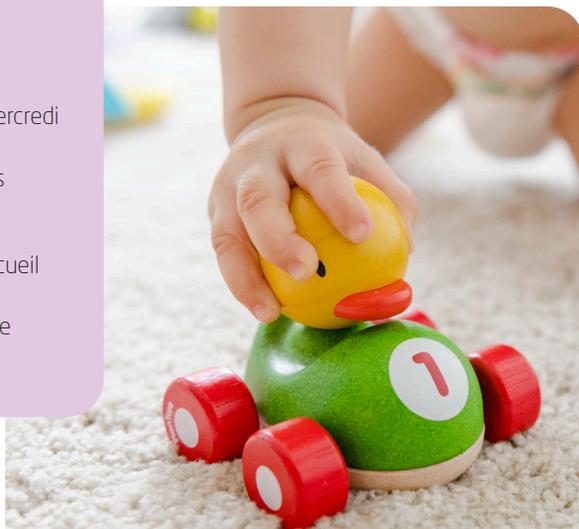
Crèche collective

- 📍 211 boulevard des Aviateurs Alliés
- ☎ 01 34 02 96 70
- 🕒 Du lundi au vendredi
de 7 heures à 19 heures
- 👤 Capacité d'accueil de 60 enfants.
Fermetures annuelles pendant les
vacances scolaires (août et décembre)

Mini-crèche

- 📍 Maison de la Petite Enfance
20 rue des Pinsons
- ☎ 01 34 02 96 70
- 🕒 Du **lundi au vendredi** sauf le mercredi
de 8 heures à 18 heures
- 👤 Capacité d'accueil de 20 enfants
en accueil régulier (crèche)
de 1 à 4 jours par semaine.
5 places en demi-journée, en accueil
ponctuel (halte-garderie).
Fermetures annuelles durant une
partie des vacances scolaires
(avril, août et décembre)

Les enfants âgés de 2 mois et demi à leur entrée en école maternelle sont accueillis par une équipe pluridisciplinaire. Une psychologue et un médecin travaillent avec les professionnels, pour un meilleur suivi des enfants; elles rencontrent également les parents qui le souhaitent. La journée des enfants est rythmée par des soins quotidiens et des activités adaptées en fonction du développement de l'enfant.





Crèche familiale

- 📍 Maison de la Petite Enfance
20 rue des Pinsons
- ☎ 01 34 02 96 70
- 🕒 Horaires d'accueil des enfants
chez les assistantes maternelles :
Du **lundi au vendredi**
de 7 heures à 18 h 30.
Ouverture administrative
de 8 h 30 à 17 h 30
- 📅 Fermetures annuelles pendant
une partie des vacances scolaires
(août et décembre).

À la crèche familiale

L'accueil de l'enfant âgé de 2 mois et demi jusqu'à leur entrée en école maternelle s'effectue au domicile d'une assistante maternelle agréée par les services du Conseil départemental et employée par la mairie. Une assistante maternelle accueille trois enfants d'âges différents. Elle est encadrée par des professionnels de la petite enfance (infirmière et éducatrice de jeunes enfants). Des activités collectives d'éveil sont proposées pour tous les enfants de façon régulière. L'éducatrice de jeunes en-

fants organise régulièrement des ateliers d'éveil pour les enfants de 2 à 3 ans. Une psychologue et un médecin travaillent avec les professionnels, organisent des groupes de paroles pour les assistantes maternelles et peuvent également rencontrer les parents s'ils le souhaitent.

Dans les trois structures, l'année est ponctuée de moments festifs : anniversaires, fêtes de Noël, spectacles et fêtes de fin d'année en été.

L'accueil chez les assistantes maternelles employées par les parents

Une certaine d'assistantes maternelles employées par des particuliers exercent leur métier sur la Ville. Elles sont agréées par le Conseil départemental après visites et formations obligatoires par le service de PMI. Elles peuvent accueillir au plus quatre enfants simultanément à leur domicile. Les parents employeurs et l'assistante maternelle rédigent et signent un contrat. Les puéricultrices de la PMI effectuent régulièrement des visites à leur domicile afin de garantir la sécurité des



enfants accueillis. La liste des assistantes maternelles agréées est disponible au centre de PMI et à la Maison de la Petite Enfance. Ce mode d'accueil permet de bénéficier d'une allocation versée par la CAF, calculée selon les revenus de la famille, appelée Complément de libre choix du mode de garde. La disponibilité des professionnelles est visible sur eragny.fr et www.mon-enfant.fr.

Centre PMI

- 📍 Maison des Services au Public
6 rue des Belles Hâtes
- ☎ 01 34 33 50 50



Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Le RAM est financé par la Ville et soutenu par la CAF. C'est un lieu d'écoute, d'informations et d'échanges pour les parents et les assistantes maternelles employées par les particuliers en toute neutralité. L'animatrice du RAM renseigne les parents et les assistantes maternelles sur toutes les questions d'ordre administratif (agrément de la PMI, contrat de travail, rémunération, aide de la CAF) et relationnel. Elle orga-

Animatrice du RAM

- 📍 Maison de la Petite Enfance
20 rue des Pinsons
- 🕒 Sur rendez-vous pour une meilleure disponibilité.
Permanences téléphoniques
les après-midis.
- ☎️ 01 34 02 96 76

nise dans différents lieux de la Ville des «accueils jeux» avec les assistantes maternelles qui le souhaitent, proposant ainsi des temps collectifs et des moments d'échanges autour d'activités d'éveil.



Et si on choisit une garde à domicile ?

Si les parents souhaitent le service d'une personne à leur domicile, ils peuvent percevoir une allocation versée par la CAF calculée selon les revenus de la famille. Ces emplois entrent dans le cadre des emplois familiaux. En qualité d'employeurs, les parents doivent établir un contrat de travail. Les parents peuvent également se regrouper à plusieurs familles pour employer une même personne et ainsi mutualiser les frais du salaire de la garde de leurs enfants.

i www.pajemploi.urssaf.fr
www.caf.fr
www.mon-enfant.fr

Les microcrèches privées

Au village de Nounours

- 📍** 239 boulevard des Aviateurs Alliés.
- 🕒** Lundi au vendredi de 7 heures à 20 heures
- ☎** 06 51 94 33 32 ou 09 52 07 81 91
- 👤** L'équipe est composée de quatre professionnels.

La Cabane des P'tits Pandas

- 📍** 9 allée Rosa Luxembourg Bâtiment COLORADO.
- 🕒** Lundi au vendredi de 7 heures à 19 heures.
- ☎** 06 66 21 63 95 ou 01 34 02 28 09
- 👤** L'équipe est composée de quatre professionnels. Fermetures annuelles pendant une partie des vacances scolaires (avril, août et décembre).

Pour plus de renseignement, contactez la Maison de la Petite Enfance au 01 34 02 96 70



AIDER À L'ÉPANOUISSEMENT

La ville propose des lieux qui favorisent l'épanouissement des enfants, accompagnés de leurs parents ou grands-parents.

La ludothèque La Souris verte

Prendre le temps de jouer avec vos enfants, leur faire découvrir d'autres jouets que ceux de la maison, s'ouvrir à d'autres rencontres. La ludothèque propose des jeux, des jouets et des activités dans des espaces aménagés pour les petits et les grands. Vous pouvez y aller avec vos enfants et aussi emprunter des jeux pour prolonger le plaisir à la maison.



La Souris verte

📍 1 rue Salvador Allende

☎ 01 34 40 59 22

🕒 Horaires temps scolaire

Fermeture le lundi

Mardi de 15 h 45 à 18 heures

Mercredi de 9 heures à 12 heures
et de 13 heures à 17 h 30

Judi de 15 h 45 à 18 heures

Vendredi de 9 heures à 12 heures (bébés)

Samedi de 14 heures à 17 h 30

Horaires vacances

Mardi et mercredi

de 9 heures à 12 heures
et de 13 heures à 17 h 30

Judi et vendredi de 9 heures à
12 heures et de 13 heures à 16 h 30

📌 Fermeture en août et à Noël

La bibliothèque Albert Camus

La lecture tient également une place prépondérante dans le développement de l'enfant : même le tout-petit peut très tôt regarder des images colorées, écouter des histoires. La bibliothèque propose des ouvrages adaptés aux moins de 3 ans. Elle travaille en partenariat avec les crèches, le Relais Assistantes Maternelles, la PMI et les écoles.



Bibliothèque Albert Camus

- 📍 Rue du Commerce
- ☎ 01 30 37 26 21
- 🕒 Fermeture au public le lundi et le jeudi
Mardi de 15 heures à 18 heures
Mercredi de 11 heures à 18 heures
Vendredi de 15 heures à 19 heures
Samedi de 10 heures à 18 heures



L'activité physique

On ne parle pas de sports pour le très jeune enfant, mais plutôt d'activité d'éveil. Certaines associations proposent des activités à destination des tout-petits.

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Parents ou grands-parents d'un enfant de moins de 4 ans, vous souhaitez passer un moment avec lui, qu'il soit en contact avec d'autres enfants et rencontrer d'autres personnes dans votre situation, parler, partager vos interrogations avec d'autres familles : les accueillants du Lieu d'Accueil Enfants Parents vous attendent tous les mardis et jeudis dans une salle spéciale-

ment aménagée. Ces lieux d'accueil sont gratuits et sans inscriptions préalables. Ils fonctionnent pendant les temps scolaires.

Maison des Dix Arpents

☎ 01 30 37 32 96

🕒 **Mardi** de 9 heures à 11 h 30

Maison de la Challe

☎ 01 34 48 51 89

🕒 **Jeudi** de 9 heures à 11 h 30

Brin d'éveil

Dans les maisons de quartiers, des ateliers pour les plus petits sont proposés au cours de l'année (babygym, activités manuelles, cuisine...).

i Renseignements et inscription à la Maison de la Challe ou au 01 34 48 35 73 et au 01 34 48 35 70.



INFORMATIONS PRATIQUES

Sites Internet

www.eragny.fr
www.caf.fr
www.mon-enfant.fr
www.agglo-valdefrance.fr
www.auvillagedenounours.fr
www.lacabanedesptitspandas.fr
www.valdoise.fr

Le site de la fédération des particuliers employeurs www.fepem.fr

Un site pour les parents qui emploient une personne pour garder leur enfant, assistantes maternelles et gardes d'enfant à domicile www.pajemploi.urssaf.fr

Numéros utiles

Mairie d'Éragny-sur-Oise : 01 34 48 35 00

Service à la population (État civil) :
01 34 48 35 18

Régies paiement Maison de la Challe :
01 34 48 35 50

Maison de la Petite Enfance
Secrétariat : 01 34 02 96 70

RAM (Relais Assistantes Maternelles) :
01 34 02 96 76

Centre de PMI : 01 34 33 50 50

Ludothèque : 01 30 37 69 30

Bibliothèque : 01 30 37 26 21

Piscine : 01 34 64 15 06

Lieux d'Accueil Enfants Parents
Maison des Dix Arpents : 01 30 37 32 96
Maison de la Challe : 01 34 48 51 89

Inter service parents (école des parents et des éducateurs) : 01 44 93 44 93

Enfance maltraitée : 119 (numéro vert)

Pompiers : 18 ou 112 depuis un portable

Samu : 15

Centre Antipoison : 01 40 05 48 48



NOTES

A series of horizontal dotted lines for taking notes.

● Mairie d'Éragny-sur-Oise

📍 BP 70021 — Éragny-sur-Oise
95611 CERGY PONTOISE CEDEX

☎ 01 34 48 35 00

🌐 www.eragny.fr
facebook.com/eragny

● Maison de la Petite Enfance

📍 20 rue des Pinsons
95610 Éragny-sur-Oise

☎ 01 34 02 96 70

